

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires. Ce document ne porte que sur la politique initiée par l'Etat.

Les interventions sont ciblées sur les territoires les plus en difficulté repérés grâce à des indicateurs économiques et sociaux et un certain nombre de caractéristiques récurrentes : présence quasi exclusive d'habitat social ou d'habitat dégradé, enclavement physique...

Au niveau national, la liste, établie en 1996, des 751 zones urbaines sensibles (ZUS) sert encore aujourd'hui de référence ; d'autres quartiers prioritaires y ont été ajoutés par la suite, notamment dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) et des nouveaux contrats urbains de cohésion sociale (Cucs).

→ État des lieux régional

Les territoires concernés en région Nord Pas-de-Calais : la géographie prioritaire de l'État

Le Nord Pas-de-Calais compte 73 Zones Urbaines Sensibles et 223 quartiers non-ZUS. En 2006, 10% de la population régionale vit dans un territoire classé ZUS.

Les ZUS de la région sont concentrées dans la métropole lilloise, le bassin minier, le Maubeugeois, l'Arrageois, et les grandes villes du littoral : Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque.

Des caractéristiques sociodémographiques amplifiées en ZUS

- *Jeunesse de la population* : 32,7% des habitants des ZUS ont moins de 20 ans (+5 points / moyenne régionale et + 1 point / ZUS nationales). Cette jeunesse relève de la structure de la population régionale.
- *Taux de chômage particulièrement élevé*: 32,1% dans les ZUS régionales (17,7% pour la région), et faible taux d'activité de la population active de 15 à 59 ans, surtout du fait d'un taux d'activité féminin inférieur de 7 points au taux régional. (Chiffres INSEE 1999)
- *Faiblesses des niveaux de formation et de qualification professionnelle* (43,2% d'ouvriers en ZUS Région contre 32,7% en Nord Pas-de-Calais et 37,6% en ZUS nationales) ;
- *Un habitat plus diversifié* : Les ZUS concentrent les logements HLM (51,4% des résidences principales en ZUS régionales contre 20% sur la région Nord Pas-de-Calais). Toutefois, les logements locatifs HLM sont moins présents dans les ZUS régionales que dans les ZUS nationales, notamment en raison de l'importance des cités minières (près de la moitié des ZUS de la région se situent dans le bassin minier) et du parc privé ancien qui jouent un rôle de parc social de fait. En raison des différents dispositifs d'accès à la propriété sur le parc ancien, la part des propriétaires est plus importante dans les ZUS régionales (24,7% contre 19,7% dans l'ensemble des ZUS nationales).

Les ZUS de la région comptent aussi beaucoup moins d'immeubles de plus de 10 logements que les ZUS nationales (39.6% contre 68.6% au niveau national).

- *Des revenus plus faibles* : le revenu médian par UC des ZUS régionales est de 8500 € (13700 € en région et 9300 € dans les ZUS nationales).
- *une couverture par les minima sociaux largement supérieure à la moyenne régionale* : 17.2% de la population de moins de 65 ans en ZUS bénéficie du RMI, soit près de 2.5 fois plus qu'en région.
- *Les populations immigrées sont inégalement réparties sur le territoire régional* (concentration sur les territoires de la Métropole lilloise, les zones d'emploi du Valenciennois et de Lens-Hénin et la Sambre-Avesnois). La Région a connu une diminution de la part de la population immigrée dans la population régionale des années 1970 à 1999, celle-ci s'est stabilisée entre 1999 et 2004 (179 100 immigrés résident dans la région, soit 4,5% de la population régionale). Si les populations étrangères et immigrées ne se recoupent pas, on peut toutefois noter une surreprésentation des populations étrangères en ZUS (9.2% d'étrangers en ZUS ; 3.3% pour la région). La question des discriminations, abordée de manière transversale dans les contractualisations politique de la ville, se pose donc de manière inégale sur les territoires régionaux.

Typologie des ZUS dans le Nord Pas de Calais

Issue du Dossier Profils, *Regard sur les quartiers*, INSEE Nord Pas de Calais, Décembre 2007

L'INSEE a réalisé une typologie des ZUS de la région Nord Pas-de-Calais en les regroupant en trois groupes présentant des caractéristiques similaires.

Quartiers au passé industriel ou minier

Grands ensembles d'habitat social

- Population moins précarisée
- Population très précarisée

Quartiers pauvres de centre ville

- Une population assez contrastée, caractéristique des quartiers anciens de Lille
- Une population globalement moins précaire

Quartiers au passé industriel ou minier

Démographie : Population vieillissante

Structures familiales dominantes : Poids important des familles nombreuses, peu de familles monoparentales.

Niveau de qualification : Population ouvrière et peu diplômée.

Taux de chômage : chômage de longue durée, notamment pour les plus de 50 ans.

Niveau de pauvreté : dans la moyenne des ZUS régionales.

Poids du parc HLM : peu important, mais présence d'un parc social de fait (habitat privé ancien).

Exemples de site: Hénin – Beaumont, Roubaix (nord et est), Hautmont - les Cités, Ostricourt - cités minières, Maubeuge – Epinette, Condé-sur-l'Escaut, Raismes-Cité Sabatier ;

Grands ensembles d'habitat social

Démographie : Population jeune

Structures familiales dominantes : Poids important des familles monoparentales.

Poids du parc HLM : important

- **Population moins précarisée**

Niveau de qualification : population un peu plus qualifiée que la moyenne des ZUS, part plus importante d'employés dans la population active.

Niveau de pauvreté : dans la moyenne des ZUS régionales.

Exemples de site: Dunkerque, Arras, le Portel, Carvin, Lens / grande résidence, Liévin (Riaumont, Blum, Salengro), Grande-Synthe, Hem, Lille Sud, Tourcoing, Wattrelos, Jeumont, Beuvrages, Douchy-les-Mines.

▪ **Population très précarisée**

Niveau de qualification : population peu diplômée.

Structures familiales dominantes : Poids important des familles nombreuses.

Taux de chômage : élevé, notamment pour les jeunes.

Niveau de pauvreté : plus prononcé que la moyenne des ZUS régionales.

Exemples de site: Boulogne, Calais, Avion/ République

Quartiers pauvres de centre ville

Démographie : Population plus âgée que la moyenne régionale.

Niveau de qualification : plus élevé que la moyenne régionale.

Poids du parc HLM : peu important.

▪ **une population assez contrastée, caractéristique des quartiers anciens de Lille**

Démographie : Augmentation de la population de 16% entre 1990 et 1999 alors que la population de l'ensemble des ZUS régionales diminuait.

Niveau de pauvreté : écarts importants entre bas et hauts revenus. Le revenu médian est dans la moyenne des ZUS, mais la part des populations à bas revenus est importante. La pauvreté est souvent liée à l'isolement et à l'absence d'emploi.

Exemples de site: Lille : Fives, Vieux Moulins, Wazemmes.

▪ **une population globalement moins précaire**

Statuts d'occupation des logements : part plus importante de propriétaires occupants.

Taux de chômage : moins élevé que la moyenne des ZUS régionales.

Niveau de pauvreté : moins élevé que la moyenne des ZUS régionales. Ces quartiers comptent moins d'allocataires à bas revenus ou fortement dépendants des prestations sociales.

Exemples de site: Seclin, Haubourdin (quartier du Parc) Hénin-Beaumont, Lille (Bois Blanc), Mons (nouveau Mons) Aulnoy.

Typologie des quartiers du Nord Pas de Calais (à grands traits)

Bassin minier : Quartiers au passé industriel ou minier dominant, sauf sur le secteur Lens-Liévin avec une prédominance pour les grands ensembles d'habitat social avec des populations fortement précarisées.

Grandes villes du littoral : Grands ensembles d'habitat social avec des populations précarisées (plus forte précarisation sur Calais que sur Dunkerque).

Lille et sa proche banlieue : Quartiers pauvres de centre-ville avec une population assez contrastée sur Lille et globalement moins précaire sur la banlieue lilloise, sauf Lille Sud qui se caractérise par des grands ensembles d'habitat social avec des populations précarisées.

Roubaix – Tourcoing : Pas de typologie dominante : mélange de quartiers au passé industriel ou minier dominant et de grands ensembles d'habitat social.

Les réponses apportées : les dispositifs initiés par l'État

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent les territoires, la politique de la ville recouvre une grande diversité d'interventions qui complètent les autres politiques publiques (éducation, logement, action sociale...) pour agir sur tous les leviers à la fois : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé...

Ces interventions se traduisent localement par la mise en œuvre de programmes d'action pluriannuels, contractualisés dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale, qui ont pris la suite des contrats de ville au 1^{er} janvier 2007.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)

La politique de la ville est mise en œuvre par les collectivités territoriales. Les préfets passent des contrats avec les maires ou les présidents d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui définissent un projet de développement pour chaque quartier.

Signés pour une durée de trois ans renouvelable, les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) programment des actions précises dans cinq champs prioritaires :

- Habitat et cadre de vie ;
- Emploi et développement économique ;
- Éducation ;
- Citoyenneté et prévention de la délinquance ;
- Santé.

Les contrats associent, autour du partenariat pivot constitué de l'État, du maire et/ou du président de l'intercommunalité, l'ensemble des acteurs locaux dont la mobilisation est essentielle à la réussite du projet de cohésion sociale défini au bénéfice des habitants des quartiers en difficulté : Conseils régionaux, Conseils généraux, bailleurs sociaux, CAF, associations, entreprises, etc. Ils constituent ainsi un outil intégré au service d'un projet de territoire : élaboré à partir d'un diagnostic partagé, ce projet prend en compte les objectifs d'intégration et de lutte contre les discriminations de façon transversale.

Dans ce cadre, chaque partenaire doit s'engager prioritairement sur son domaine de compétence (en termes de moyens financiers et de moyens humains). La mobilisation des crédits dits de droit commun est une condition essentielle à l'amélioration durable et significative des conditions de vie dans ces quartiers.

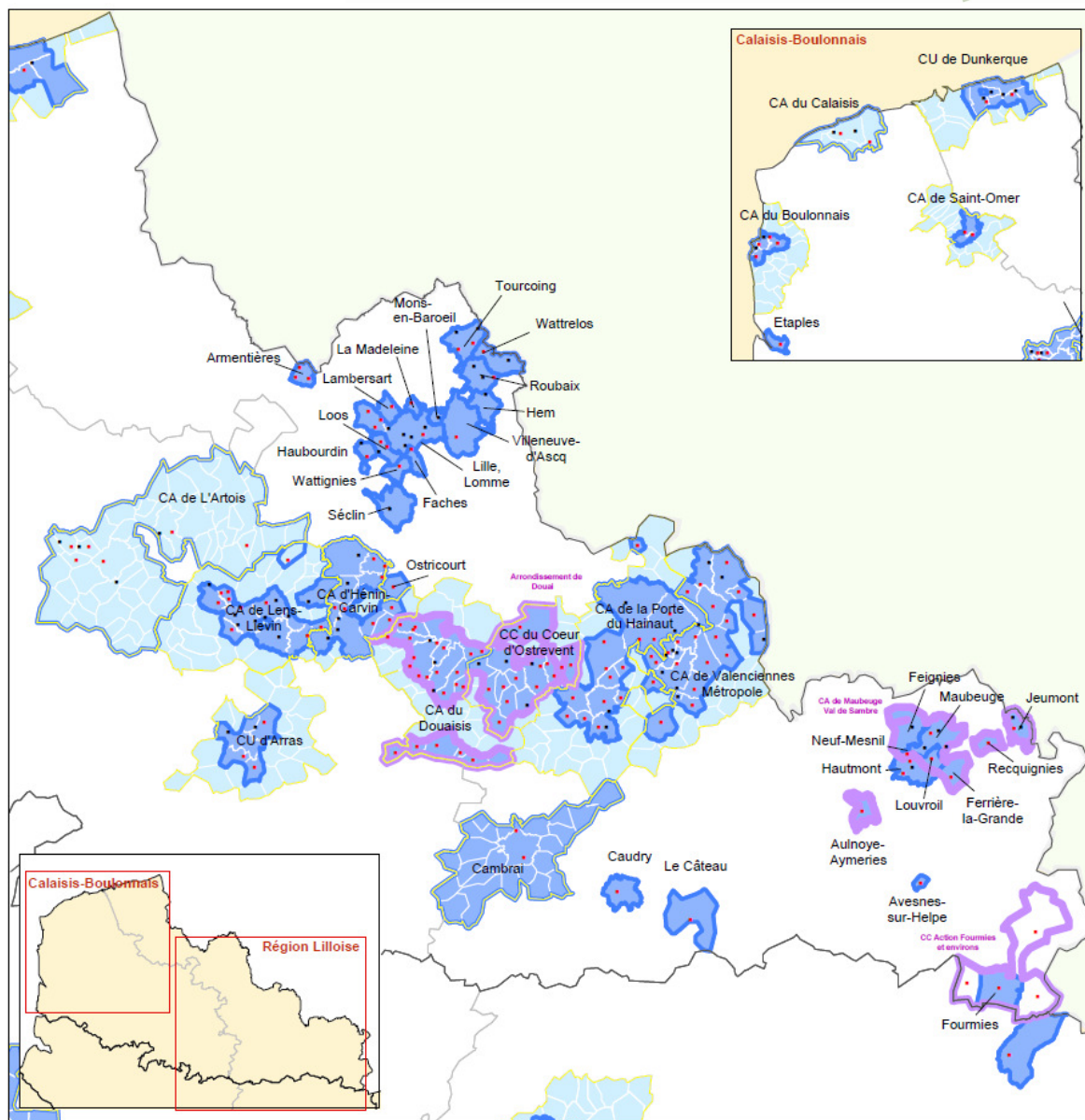
L'un des principaux apports de ce contrat est de ne pas se limiter à l'énoncé d'objectifs prioritaires, mais de prévoir leur mise en œuvre à travers l'élaboration de programmes d'actions pluriannuels permettant une visibilité sur trois ans des projets à conduire. Une attention particulière sera portée à ce point qui a fait largement défaut lors des contrats de ville de la génération précédente.

Depuis le premier trimestre 2007, 490 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ont été signés. Ils concernent près de 2 200 quartiers, répartis dans 935 communes.

En Nord Pas-de-Calais, 47 CUCS ont été signés concernant 273 quartiers regroupés dans 98 communes :

- Dans le Nord : 4 contrats cadres (arrondissement de Douai, Maubeuge Val de Sambre, Fourmies et environs, Lille Métropole), 8 CUCS intercommunaux, 30 CUCS communaux.
- Dans le Pas-de-Calais : 7 CUCS intercommunaux et un CUCS communal (Etaples).

LA POLITIQUE DE LA VILLE EN NORD-PAS-DE-CALAIS



- Contrats-cadre
- Périmètres des Contrats Urbains de Cohésion Sociale*
- Périmètres des EPCI signataires des CUCS
- Commune signataire
- Commune non signataire

- Quartiers Politique de la Ville hors ZUS
- Quartiers Politique de la Ville en ZUS

* ou communes signataires dans les EPCI considérés

Pôle Cartographie-SIG
Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
Délégation Interministérielle à la Ville
Ministère du Logement et de la Ville - Juin 2007

Les projets de rénovation urbaine (ANRU)

La loi Borloo du 1er août 2003 réoriente la politique de rénovation urbaine. Elle prend appui sur un programme national de rénovation urbaine porté par l'agence nationale de rénovation urbaine (A.N.R.U.). L'A.N.R.U. vise à simplifier et à accélérer les démarches des collectivités et des bailleurs sociaux désireux de mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires.

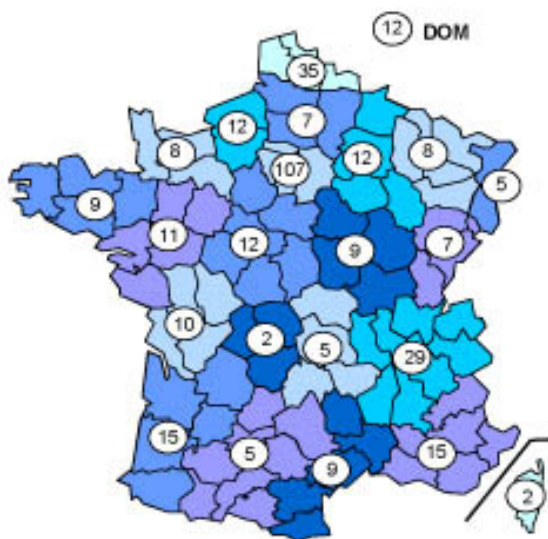
La mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine en région

Pour la région Nord-Pas-de-Calais, une **convention-cadre** a été signée le 5 avril 2005. Un avenant à cette convention a été signé le 8 juin 2006.

Cette convention identifie une liste de 42 communes de la région correspondant aux quartiers devant être traités prioritairement par l'A.N.R.U. Pour ces quartiers prioritaires, l'A.N.R.U. doit intervenir à hauteur de 900 M€ de subventions et le conseil régional à hauteur de 260 M€.

Par ailleurs, il est identifié une seconde liste de 30 communes du bassin minier qui devront être gérées dans le cadre d'opérations déconcentrées. Pour cela, l'A.N.R.U. a délégué une enveloppe « locale » aux Préfets de Région afin de financer certaines opérations ne faisant pas l'objet d'une convention pluriannuelle. Pour ces 30 communes, les montants délégués sont de 30 M€ pour l'A.N.R.U. et de 50 M€ pour le conseil régional.

Pour le Nord Pas-de-Calais, au 1^{er} Décembre 2009, 40 projets de rénovation urbaine sont passés en comité d'engagement de l'ANRU. Parmi eux, 35 conventions sont d'ores et déjà signées.



Répartition régionale des projets signés / ANRU, 1^{er} janvier 2010

Le dispositif de réussite éducative

Le DRE est un outil emblématique du plan de cohésion sociale mis en place par l'État en 2005, il constitue un programme d'action particulier du « pilier égalité des chances », l'emploi et le logement constituant les deux autres piliers.

Le dispositif répond à deux approches spécifiques initiées par ce plan :

- par publics notamment en matière d'emploi ou concernant les enfants et adolescents en difficulté (en faisant référence aux expériences issues de Grande Bretagne et des États-Unis)
- par programmes d'action, deux programmes font l'objet de dotations pluriannuelles : la Rénovation Urbaine et la Réussite éducative confiés à deux agences l'ANRU et l'ACSE qui suit par ailleurs d'autres missions et dispositifs (CUCS, lutte contre les discriminations)

Bien que bénéficiant de financements distincts, le DRE est un élément essentiel du volet éducatif des Contrats Urbains de Cohésion Sociale initiés par l'État en 2006 dans la suite des contrats de ville, destinés aux quartiers prioritaires.

La réussite éducative propose une approche singulière à divers titres :

- Les réponses proposées procèdent d'une approche globale de l'enfant et/ou du jeune ; elles relèvent de différents « champs » sans exclusivité : accompagnement social, accompagnement scolaire, socio éducatif, santé..., dans le cadre d'un parcours individuel.
- Elle ne vise pas à se surajouter aux actions existantes mais à les mobiliser, les mettre en cohérence et les amplifier au profit d'une population ciblée ; si ces actions sont insuffisantes elles les compensent momentanément avec l'objectif que le relai soit pris...
- Elle s'adresse à un public ciblé, les enfants et les jeunes les plus en difficulté, sur des territoires prioritaires identifiés dans le cadre de la politique de la ville ; à ce titre la Réussite Éducative affiche une double discrimination positive ;
- Le financement est assuré exclusivement par l'État sur des enveloppes spécifiques sans contreparties locales des collectivités ;
- Elle ne propose pas de référentiel précis a priori, cadrant la nature des difficultés des enfants et des démarches à proposer ; les priorités sont déterminées en fonction des réalités locales ;
- Le dispositif s'inscrit dans une logique de construction progressive.

En région, ce sont 61 projets de réussite éducative qui sont mis en œuvre (35 pour le Nord, 26 pour le Pas-de-Calais) et 6 internats de réussite éducative (3 dans chaque département)



La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Instituée par la loi du 13 mai 1991, la Dotation de solidarité urbaine prévoit de doter les communes qui en ont le plus besoin d'une recette nouvelle, permettant aux communes les plus en difficulté de faire face par elles-mêmes aux lourdes charges socio-urbaines auxquelles elles sont confrontées. La Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a été modifiée par l'article 135 de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005.

Cette réforme a un double objectif :

- accroître fortement l'enveloppe globale de la DSU ;
- la concentrer sur les communes prioritaires en termes de politique de la ville (titulaires de zones urbaines sensibles et de zones franches urbaines).

En région, 137 communes perçoivent la DSU :
Dans le département du Nord : 79 communes pour un total de 124 701 384 euros
Dans le département du Pas-de-Calais : 58 communes pour un total de
62 431 843 euros

Les délégués du Préfet

Dans le cadre du **Plan Espoir Banlieues**, des Délégués du Préfet se sont installés dans l'ensemble de la Région Nord-Pas-de-Calais pour assurer la coordination de l'action des services de l'Etat dans les quartiers prioritaires.

27 délégués du préfet doivent entrer en fonction dans la région, ils seront au total 18 dans le Nord et 9 dans le Pas-de-Calais.

Ils sont les interlocuteurs au quotidien des acteurs et partenaires locaux des contrats urbains de cohésion sociale (élus, techniciens des collectivités, équipes de projet, bailleurs, acteurs associatifs...).

- François ZDUNIAK à Anzin (Carpeaux)
- Jean CLAVERY à Anzin-Valenciennes (Secteur intercommunal : Dutemple, Saint Waast, Chasse Royale, Coron des Cent Vingt)
- Marc MORIEUX à Avion (République, Quartier du 4)
- Jean-Yves MACHUREZ à Beuvrages (Cité Fénelon)
- Jean-Noël HURBIN à Bruay-Sur-Escout et Escoutpont (Cité Thiers et son extension)
- Mathieu DUJARDIN à la CAHC (Hénin Beaumont, Courrières, Libercourt, Courcelles les Lens, Noyelles-Godault)
- Mourad OULD RABAH à la CAHC (Montigny en Gohelles, Carvin, Rouvroy, Evin-Malmaison, Oignies)
- Stéphane AUTIN à Denain (Faubourg du Château)
- Lina DUPONT à Douchy les Mines (La Liberté)
- Yasmine MECIBAH à Dunkerque (Basse Ville, L'Ile Jeanty, Jeu de Mail, Carré de la Vieille, Banc Vert)
- Djamel BOUFIME à Grande-Synthe (Europe, Albeck, Anciens Jardiniers)
- Caroline RUYFFELAERE à Hem (Longchamps, Trois Baudets, Trois Fermes, Lionderie, Nouveau Roubaix, Hauts Champs)
- Roch JULLIEN à Lens (Quartier de la Grande Résidence)
- Ludovic OWCZAREK à Liévin (Calonne, Marichelles, Europe, Vent de bises, Rollencourt, Lebas)
- Alberto DI MATTEO à Lille
- Nicolas GRAVET à Lille
- Constance CHIOSSONE à Maubeuge (Sous le Bois, Montplaisir)
- Amar BAOUCHE à Roubaix
- Monique ABBASSI à Saint Pol su Mer (Quartiers Ouest, Cité Liberté)
- Luc BROUTA à Sin le Noble (Les Epis)
- Thierry FIGUEREDO à Tourcoing (La Bourgogne)
- Stéphane WOILLE à Wattrelos (Beaulieu)

2010 année charnière

- Prolongation des PRE pour 2010 et débat sur les modalités de poursuite du dispositif
 - Prolongation du CUCS pour 2010
- Mise en débat des périmètres, du zonage et des modalités de contractualisation de l'Etat
 - Négociation des futurs contrats
- Mise en place de la RGPP

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

IREV, Centre de Ressources Politique de la Ville Nord-Pas de Calais

23 avenue Roger Salengro
BP 20318
59336 Tourcoing Cédex

Tel: [03.20.25.10.29](tel:03.20.25.10.29)
E-mail: contact@irev.fr